

CAP'VERT

L'appel à projets du Conseil Régional qui accompagne les structures de l'ESS investissant dans l'avenir et adhérant à l'économie verte

L'économie verte se conjugue avec le développement durable. On y retrouve les notions de respect des critères environnementaux, sociaux-économiques et de préservation de l'emploi dit de proximité, non délocalisable par nature.

Ainsi, des projets entrepreneuriaux menés par les structures de l'économie sociale et solidaire, visant un marché lié à la mise en valeur de l'écologie (pose de panneaux solaires, taxis urbains électriques par exemple...) et/ou à l'utilisation de machines et/ou l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement contribuent au quotidien à trouver un équilibre entre le développement économique et la protection environnementale.

➤ **Objectif**

Cet appel à projets vise à stimuler et soutenir les structures employeuses s'inscrivant dans le champ de l'économie sociale et solidaire (association, coopérative ou entreprise solidaire...) porteuses d'un projet ou d'une initiative liée au développement de l'économie sociale et solidaire, menant tout projet économique à valeur d'exemplarité, innovant, et bénéficiant d'une implication certaine dans le développement durable sur le territoire lorrain.

L'appel à projets a pour objectifs dans le cadre d'une économie verte :

- de susciter l'émergence de nouveaux projets,
- de permettre aux projets en dormance d'être lancés ou relancés,
- de permettre l'expérimentation de formes innovantes d'activité économique,
- de consolider et/ou créer des emplois en Lorraine.

➤ **Qui peut répondre à l'appel à projets ?**

- **Les potentiels bénéficiaires :**

Cet appel à projet s'adresse à toutes les structures intervenant dans le champ de l'économie sociale et solidaire, ayant leur siège en Lorraine et s'inscrivant dans une démarche en faveur du développement durable. Par ailleurs, les ressources des structures concernées doivent être principalement issues de la facturation (présence dans le champ concurrentiel).

- **Les projets potentiellement éligibles :**

Il s'agit de projets de création ou de développement d'activité économique générateurs d'emplois et respectant au moins l'une des deux conditions suivantes :

- Activité économique liée la protection de l'environnement
- mise en œuvre de techniques/process innovants en matière de protection de l'environnement

Les projets retenus doivent être menés prioritairement mais non exclusivement dans les domaines d'activité artisanales, commerciales et des services dans des secteurs d'activité tels que : BTP, éco-construction, environnement (recyclage des déchets, régénération des énergies...), transports....

Ainsi, chaque organisme candidat doit faire valoir son implication exemplaire, que celle-ci se traduise par ses produits et services rendus ou ses pratiques internes, par la mise en œuvre des trois critères ci-dessous :

- **économique** : pour répondre à des objectifs de croissance et d'efficacité,
- **environnemental** : dans le but de préserver, améliorer et valoriser l'environnement et les ressources naturelles sur le long terme,
- **social et sociétal** : dans le but de consolider et créer des emplois en Lorraine.

Le projet doit présenter un impact environnemental avéré, respectueux des critères du développement durable.

➤ **Outre leur caractère environnemental, l'évaluation des projets s'appuiera sur l'examen des points suivants :**

- Un projet économique, inscrit dans le marché : prise de risque, production de biens et services, modèle économique viable, réponse à une demande, création de richesses et d'emplois, indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, etc.
- Une finalité sociale : lutter contre l'exclusion (chômage, pauvreté, handicap), créer ou maintenir des emplois durables et de qualité, valoriser un territoire, un patrimoine ou un environnement, garantir un juste revenu aux producteurs, développer du lien social, etc.
- Une gouvernance participative : implication / participation des parties prenantes, processus de décision non fondé sur la propriété du capital, rémunération limitée du capital, excédents investis au service du projet, etc.

Et plus généralement :

- le caractère innovant des initiatives,
- la diffusion de bonnes pratiques,
- la démarche globale de l'entreprise en faveur du développement durable,
- la création ou la consolidation d'emplois liés au projet

➤ **Modalités d'intervention régionale :**

L'aide régionale prend la forme d'une subvention dont le montant est plafonné à 30 000 €. L'aide régionale est soumise au respect des plafonds communautaires et des réglementations nationales.

L'appel à projet comprendra deux volets :

- **Soutien au démarrage et à la consolidation de projet :**

Il s'agira de contribuer à la mise en œuvre et/ou à la pérennisation des projets par un soutien aux investissements (matériels prioritairement mais non exclusivement) hors consommables, dans la double limite de 50 % de la dépense subventionnable retenue et de 30 000 €.

Il s'agira également de financer des frais de fonctionnement (communications/événementiel en particulier) et/ou études pré-opérationnelles liés au projet.

- Soutien à la création d'emplois pour les structures de plus de une année d'existence:

Il s'agira de soutenir les créations d'emplois en lien direct avec le projet des structures en développement existantes depuis au moins une année, dans la limite de 3 000 € par emploi CDI temps complet créé dans la limite de 30 000 €.

➤ **Procédure d'instruction :**

Les dossiers de candidature devront être remis à la Région Lorraine avant le 15 janvier 2011.

Un Accusé de Réception du dossier sera délivré qui vaudra autorisation de démarrage du projet et portera éligibilité des dépenses engagées à partir de cette date, mais ne préjuge pas d'un soutien financier régional au titre du présent dispositif.

La décision d'attribution de l'aide régionale est accordée par la Commission Permanente après avis d'un Comité de Sélection composé notamment de :

- la Vice-Présidente du Conseil Régional de Lorraine déléguée aux Très Petites Entreprises et à l'Economie Sociale ;
- un représentant de Lorraine Active
- un représentant de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale de Lorraine (CRESL)
- un représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)
- un représentant du Pôle Lorrain d'Utilité Sociale (PLUS)
- un représentant du Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises (CNIDEP).

Dans le cadre de cet appel à projet, l'aide régionale ne présente aucun caractère d'automatisme au regard des critères inscrits dans le présent dispositif. Les demandes sont en outre examinées dans la limite des crédits disponibles.

Les décisions relatives au projet n'ayant pas connu un commencement d'exécution dans les 12 mois suivant la décision de la Commission Permanente ou concernant des structures dont la situation économique ou sociale aurait subi une évolution significative avant le versement de l'aide régionale seront à nouveau soumis au Comité de Sélection pour proposition de prorogation, modification ou annulation puis à la Commission Permanente du Conseil Régional de Lorraine pour décision.

Par ailleurs, le non-respect des délais de réalisation du programme soutenu, du montant prévisionnel, de l'engagement de maintien des emplois ou de l'activité sur le territoire régional, donnera lieu à demande de remboursement partiel ou total auprès de l'organisme bénéficiaire de la subvention.

Appel à projets
Entreprendre autrement en Lorraine



La Région
Lorraine

**CAP'VERT pour les structures de
l'ESS en Lorraine**

**APPEL A PROJETS EN FAVEUR D'UNE ECONOMIE
VERTE**

Dossier de candidature

Pôle des Entreprises

Secteur de l'économie sociale et des petites entreprises

Madame, Monsieur,

L'économie verte contribue à entreprendre autrement. Il ne s'agit en effet pas uniquement de revoir les modes de production mais également de repenser les principes même de l'entrepreneuriat et les finalités de la création de richesse. Les alternatives économiques façonnées au quotidien par les entrepreneurs sociaux et l'économie sociale démontrent qu'il existe déjà une autre économie. Ces entrepreneurs « sociaux », qu'ils soient artisans, commerçants, intermédiaires ou prestataires de services, développent de nouvelles pratiques économiques qui renouvellent les modes de gestion de l'entreprise et mettent en exergue les principes qui animent leur démarche : finalité de services aux membres et à la collectivité plutôt que de profit, autonomie de gestion, gestion démocratique et primauté du travail et des personnes sur le capital dans la répartition des revenus. Entreprendre autrement est le terreau de l'économie verte.

Grâce à l'économie verte, la société évoluera vers une utilisation plus rationnelle des ressources naturelles en créant de nombreux emplois. L'économie verte va de pair avec le concept d'économie vertueuse et traverse l'ensemble de nos priorités en matière d'environnement, d'énergie, de climat, d'économie, de mobilité, de recherche et innovation ou de logement. L'économie verte rassemble et offre une valeur ajoutée tout au long du processus de production, puisqu'elle repense complètement celui-ci afin de dégager plus de valeur pour les clients et pour la société. Elle ouvre de nouvelles filières d'emplois, notamment à travers la création d'éco-produits et d'éco-services. Elle suscite la créativité et touche des secteurs clés de notre économie.

Ensemble, franchissons le CAP'VERT, pour une Lorraine résolument tournée vers l'avenir et éco-responsable.

Jean-Pierre MASSERET
Président du Conseil Régional de Lorraine

Rappel :

Les dossiers complétés seront à retourner avant le 15 janvier 2011 et adressés par courrier à

Monsieur le Président
Conseil Régional de Lorraine
Pôle des Entreprises
Secteur de l'économie sociale et des petites entreprises
Place Gabriel HOCQUARD
BP 81 004
57 036 METZ Cedex 1

Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte.

Entreprise / structures	
Secteur d'activité	
Date de création	
Code APE – Siren / Siret Identifiant pour les associations	
Nom et adresse de votre établissement	
Site internet	
Historique de l'entreprise ou de la structure :	
Effectif (cdi, cdd)	
- CA 2010 (ou N -1) - Résultat 2009 - % des ressources issues de la facturation	
Aides régionales antérieures :	
<hr/>	
Personne à contacter	
Fonction	
Téléphone	
Télécopie	
E-mail	
Comment votre entreprise / structure a-t'elle eu connaissance de cet appel à projets ?	
Présentation résumée des principaux points forts de votre candidature	

1. Description du projet mis en œuvre :

2. Lieu et date de la réalisation (*où le projet a-t-il été mis en œuvre ? depuis quand est-il opérationnel ?*) :

3. Les besoins liés au projet ? :

*** création d'emplois**

*** investissements**

*** besoins en fonctionnement (communication, études-pré opérationnelles...)**

4. Partenaires techniques - Avez-vous reçu l'aide de partenaires techniques externes (bureaux d'études, consultant, institution) ? :
Noms, adresses, coordonnées et devis éventuels des prestations sollicitées

Leur implication - Quelle a été leur intervention dans l'étude, la conception, la mise en œuvre du procédé ou de la technologie présentée ? :

5. Partenaires financiers - Avez-vous reçu des financements pour la mise en œuvre de votre projet (subventions, aides à l'innovation) ? Dans l'affirmative, indiquez les aides et coordonnées de vos partenaires :

6. Coût de la réalisation – Décomposez par grands postes de coûts (études, achats, fabrication, implantation) – Si vous avez reçu des aides financières, précisez leur utilisation :

7. Impact environnemental – Indiquez les gains énergétiques et/ou la réduction des impacts liés à votre réalisation :

8. Quels sont les principaux caractères environnementaux de votre réalisation ? :

**9. Impact économique – Indiquez l'impact économique (gains de productivité, qualité, maîtrise des coûts, économies) liés à votre réalisation :
Donnez des résultats chiffrés en mettant l'accent sur l'évolution « avant » et « après » la réalisation.**

10. Développements ultérieurs envisagés :

Date

Signature manuscrite

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Concernant la structure :

- le prévisionnel d'activité et/ou les derniers bilans ou rapports d'activités et comptes approuvés,
- une copie des statuts,
- un justificatif d'immatriculation (copie du récépissé de déclaration en Préfecture pour associations),
- un RIB,
- une attestation de non récupération de la TVA,
- un justificatif prouvant que la personne signataire est habilitée à engager juridiquement l'organisme.

Concernant chaque poste de dépenses :

- les devis et/ou factures liés au projet
- les contrats de travail des emplois créés

ATTESTATION

Je soussigné,

certifie sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements fournis dans le dossier déposé
- être en situation régulière vis à vis de la Banque de France (pas d'inscription au fichier)
- et que l'organisme que je représente est en situation régulière au regard des obligations fiscales et sociales

autorise l'utilisation par le Conseil Régional de Lorraine du titre du projet et du nom des porteurs pour toute opération de promotion de l'appel à projets.

Fait à _____ le _____

Nom, Qualité, Signature du représentant légal